



Doc. 16308
27 janvier 2026

Renforcer les démocraties avec les jeunes: de la participation à la responsabilité partagée

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, à la fin de la première phrase, insérer les mots suivants:

«conformément au principe selon lequel les jeunes doivent bénéficier «du droit, des moyens, de l'espace, de l'opportunité et du soutien» nécessaires pour participer de manière significative à la vie démocratique».

1. 2026 - Première partie de session

